

## **SEA SMAGY**

*Syndicat Eau & Assainissement de St Martin d’Abbat & Germigny des prés*  
13 Rue du Clos vert – 45110 St Martin d’Abbat  
Tel : 02 38 46 17 02 – E mail : [seasmagy@orange.fr](mailto:seasmagy@orange.fr)

# **SERVICE des EAUX**

## **EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT EU**

---O---

### **RAPPORT D’ACTIVITES**

### **EXERCICE 2013**

Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 - Articles L2224-1 et suivant et D2224-1 et suivants du CGCT  
Arrêté du NOR DEVO0751365A du 2 mai 2007

## SOMMAIRE

### **1 PRESENTATION GENERALE DU SERVICE**

- 1.1 Description
- 1.2 Faits marquants de l'exercice
- 1.3 Qualité du service
- 1.4 Orientations

### **2 INDICATEURS TECHNIQUES**

- 2.1 Origine de l'eau
- 2.2 Récapitulation des chiffres clés
- 2.3 Evolution de la clientèle
- 2.4 Répartition des consommations
- 2.5 Qualité de l'eau

### **3 INDICATEURS FINANCIERS**

- 3.1 Tarifs
- 3.2 Facture type

# **1 PRESENTATION GENERALE DU SERVICE**

## **1.1 DESCRIPTION**

Le service des eaux est géré par le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) de St Martin d'Abbat et Germigny des Prés qui a pour compétences la production, le traitement, le stockage et la distribution de l'eau potable. Le SIAEP a été créé par arrêté préfectoral en date du 15 novembre 1972.

A noter que, par arrêté préfectoral en date du 27 novembre 2000, le SIAEP SMAGY a été transformé en S.E.A SMAGY (Syndicat Eau et Assainissement ST Martin d'Abbat- Germigny des Prés) pour intégrer la compétence supplémentaire de l'assainissement collectif ou semi collectif.

La compétence assainissement collectif (eaux usées) est assumée par la SEA SMAGY à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 (après mise en conformité du réseau existant à St Martin d'Abbat et transfert du Budget communal correspondant)

### **CONSEIL SYNDICAL**

Le conseil syndical est constitué de six (6) membres titulaires, à raison de trois (3) délégués par commune, et six (6) suppléants, désignés dans les mêmes conditions (bureau issu des élections de mars 2008)

Président :	Michel Crozes
Vice président :	Joël Prudhomme
Membres titulaires :	Mme Sergile Coutellier, Lucette Pelletier, Gilbert Gessat, Denis Thion
Membres suppléants	Michel Lacarrière, Patrick Berthon, Jean Dubus, Guy Baudoin, Jean Paul Lempereur, Joël Turpin

### **PERSONNEL D'EXPLOITATION**

Jérôme Loiseau :	Adjoint technique TC (35 H) et Damien Pinault (CDD 35h) du 01/09 au 31/12/2013
Martine Baudouin :	Adjoint administratif TNC (6 h / semaine)

### **SECTEUR GEOGRAPHIQUE DE COMPETENCE DU SYNDICAT**

#### **EAU POTABLE**

Le SEA SMAGY gère le service de l'eau potable sur l'ensemble des territoires des communes de St Martin d'Abbat et de Germigny des Prés et sur la partie de la commune de Bouzy la Forêt située à l'est de la vallée des « étangs » et dessert donc une population globale d'environ 2300 habitants

#### **ASSAINISSEMENT EU**

Le SEA SMAGY gère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le service de l'assainissement EU sur l'ensemble des territoires des communes de St Martin d'Abbat et de Germigny des Prés. Création du réseau à Germigny des Prés en Avril 2013.

### **CARACTERISTIQUES**

#### **EAU POTABLE**

##### **Production**

-nappe sollicitée : nappe des calcaires d'Etampes

-Forage du Clos vert : Autorisation de mise en service : arrêté préfectoral du 10/02/2004

- Diamètre 55cm
- Profondeur 103 m

2 pompes de 130 m<sup>3</sup>/h KSB installées en novembre 1997, (Remplacement 1 pompe 130m<sup>3</sup>/h le 06/07/04) - (fonctionnement alternatif à 110m<sup>3</sup>/h)

##### **Traitement déférisation et déminéralisation**

L'unité de « 70m<sup>3</sup>/H » assure le traitement de la production totale (107 m<sup>3</sup>/H) avec des résultats conformes.

- Unité de déminéralisation installée en 1998 (sur prescription de la DDASS)

##### **Chloration**

- Chloration par injection de chlore gazeux dans le refoulement vers la cuve installé en 1998 sur prescription de la DDASS

##### **Stockage H°**

- Château d'eau sur tour de 35 m au « Clos vert »
- Capacité : 400 m<sup>3</sup> dont réserve incendie de 120m<sup>3</sup>
- Réserve 800 m<sup>3</sup> mise en fonction le 10/07/2003 (sur ancien forage) puis le 10/02/04 sur nouveau forage

##### **Distribution**

- Réseaux principaux créés en à partir de 1967 à St Martin d'Abbat, puis à partir de 1969 à Germigny des Prés
- Renforcements et extensions des réseaux en 2011 (pour mémoire)
- Remplacement canalisations : interconnexion réseau Bray/Bouzy/St Agnan (170 m / D110) et rue des marteaux à Germigny (35 m / D 63)

## LONGUEUR DU RESEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE (m)

COMMUNES	2008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013
ST MARTIN D'ABBAT	54 820	54 820	54 820	55 705	55 705	55 705
GERMIGNY DES PRES	18 310	18 310	18 310	18 720	18 720	18 720
BOUZY LA FORET	10 600	10 600	10 600	10 450	10 450	10 450
<b>TOTAUX</b>	<b>83 730</b>	<b>83 730</b>	<b>83 730</b>	<b>84 875</b>	<b>84 875</b>	<b>84 875</b>

## ASSAINISSEMENT EU

La commune de St martin d'Abbat est desservie par un réseau d'assainissement mixte comportant une partie unitaire pour le centre bourg et une partie en séparatif pour les nouveaux réseaux desservant les écarts et les lotissements

Le traitement est effectué par une STEP de 600 EH datant de 1972. Les travaux de la nouvelle station sont achevés. (Travaux de Juillet 2012 à Juin 2013.)

Un déversoir d'orage est aménagé en amont de la station

Réseau EU gravitaire (Réseaux principaux créés à partir de 1970)

### St Martin d'Abbat

Voies	RV origine	RV fin	Collecteurs					Nombre RV
			Ø150	Ø200	Ø300	Ø400	Ø500	
Route de Germigny	160	156					120	5
	116	110		325				7
Grande rue (vers Chf)	156	131				130		7
	131	146			365			12
	133	174	12					1
	44	45		45				2
	44	51		150				5
Rue de Barbinerie	131	147			53			3
Rue de l'Eglise	134	173			110			6
Grande Rue (vers Gien)	156	126			70			2
	126	124					315	7
	124	164			100			3
	135	165		105				4
	104	82			190			5
Rue de la Halte	161	89				130		5
				60				1
Rue du Clos vert	119	75			270			7
	121	83			138			3
Rue des Mauxpetits								
sud	69			125				5
nord								
ouest				165				5
Lotissement du stade				480				17
Rue Creuse	110	105		160				4
Rue des Genêts	105	99		93				6
	99	198		378				17
Rue des Peupliers	99	94		90				5
Rue des Maronniers	202	175		102				4

Rue des Acacias	198	179		377				12
Rue des Tilleuls (ouest)	183	185		67				2
Rue des Tilleuls (est)	19	186		183				7
Rue des Cèdres	115	216		85				4
Rue des Brosses (nord)	1	9		250				9
Route de Mellerette	9	14		180				5
Rue d'Avezard	9	18		115				4
Rue des Brosses (sud)	1	44		600				16
Chemin des Erables	31	60		123				4
Rue du Clos des Brosses	31	56		207				5
Rue de Bel air	2	26		375				10
	24	344		165				4
				87				2
Totaux			12	5 092	1 296	260	435	232

Longueur totale gravitaire (m)..... **7 095**

Nombre de RV (u)..... **232**

## Germigny des Prés

Voies	RV origine	RV fin	Collecteurs					Nombre RV
			Ø150	Ø200	Ø300	Ø400	Ø500	
Route de la Prieuré	1	6		191,3				5
Route de Châteauneuf	7	6		283,6				7
Rue du Moulin	9	14		69,2				1
Route de St Benoit	6	22		226,3				8
Chemin des Manteaux	22	26 bis		124,1				4
Chemin du Grand Clair	22	24		64,9				2
Parking PL (Route de St Benoit)	17	23		56,6				1
Route de St Martin	30	36		265,7				8
Chemin des Coutures	32	40		137,7				3
Rue du Cimetière	33	37		59,9				1
Totaux								40

Longueur totale gravitaire (m)..... **1479,3**

Nombre de RV (u)..... **40**

Création de branchements particuliers en 2013 : 98

Total branchements au 31/12/2013 : **478**

### Réseau EU sous pression

Postes de refoulement EU : **6 u** (« les Brosses », « Aigrefin », « le Stade », « Mésanges », « Nord Germigny », « Sud Germigny »)

Canalisations de refoulement PVC Ø 100 : 1080 + 330 + 300 = **1710 m St Martin d'Abbat**

PE Ø 63 : 307+548 = **855 m Germigny des Prés**

## 1.2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

### EAU POTABLE

**Forage** : néant

**Stockage** : néant

**Traitement** : automatisation lavages des filtres de traitement (réception le 16/04/07)

**Distribution** : pose d'un débitmètre de sortie du château d'eau (06/11/07) – remplacement en octobre et novembre 2007, des canalisations défectueuses : partie refoulement (de l'ancien forage au traitement) et partie distribution en caniveau (de la vanne sur colonne jusqu'au débitmètre)

**Protection – sécurité** :

Conformément à la réglementation le SEA SMAGY continue à mettre en œuvre une démarche progressive et systématique de sensibilisation pour la mise en place des dispositifs anti-retour sur les branchements particuliers.

Un dispositif anti-pollution est installé systématiquement à l'occasion de chaque branchement nouveau ou remplacement de compteur (sauf impossibilité technique)

**Volumes – ratios**

Volume produit (pompage): 168 884 m3 (*comptage erroné > arrêt compteur*)

Volume livré et facturé : 148 067 m3 sur 15 mois conso soit au prorata : /15x12 = 147 116 m3

**Rendement du réseau : 87.7%**

**Entretien – renouvellement**

Nettoyage dans les règles de l'art, par la S.L.E.E (avant la période hivernale pendant laquelle les temps de séjour sont les plus longs)

- La réserve de 800 m3 le 25/09/2013
- La cuve du réservoir le 05/11/2013

- Pendant l'année les travaux suivants ont été effectués :

- Fuite sur branchements : 4
- Fuite sur canalisations : 2
- Remplacement de compteurs : 52
- Suppression de branchements : 1
- Réfection de branchement : 2
- Réouverture de compteur : 7
- Création de branchements : 17 se répartissant comme suit :
  - o 13 sur St Martin
  - o 4 sur Germigny
- Remplacement purge : 0
- Pose purge : 0
- Pose PI : 1 : (1 à St Martin)

A signaler les prestations de repérage, de surveillance et de suivi des travaux sur le réseau d'eau lui même ou sur d'autres réseaux voisins des canalisations d'eau, travaux exécutés par des entreprises intervenant pour les communes ou les particuliers.

Cette tâche, difficile à évaluer, consommatrice de beaucoup de temps, **est essentielle pour une bonne conservation des ouvrages du syndicat.**

**Exploitation**

Les volumes mis en distribution en 2012 sont caractérisés par :

- jour moyen : 462 m3
- jour maxi : 1065 m3 (le 02/08)
- jour mini : 257 m3 (le 16/10)

Purges

- poteaux d'incendie: août 2012
- sur canalisations : mai 2012

A signaler que les opérations de purges de réseau peuvent entraîner ponctuellement quelques désagréments aux usagers des secteurs concernés, mais ces opérations sont nécessaires pour éviter un engorgement du réseau et maintenir une bonne qualité de l'eau.

A signaler que plusieurs purges sont faites à la demande de certains usagers qui se plaignent parfois d'avoir au robinet une eau trouble ou turbide ayant mauvais goût. Il est utile d'informer systématiquement le SEA SMAGY, pour que les purges correspondantes soient faites aussitôt dans les secteurs concernés.

### ASSAINISSEMENT EU

Les faits marquants 2013 sont :

02/07/2012 : Réception du réseau séparatif de Germigny des prés (1350m D 200 PVC – 2 postes de refoulement)

Juin 2012 : Début des travaux de la nouvelle STEP route de Germigny à St Martin d'Abbat

Juillet 2013 : Réception de la STEP

Un agent du SEA SMAGY, intervient tous les jours ouvrés à la STEP existante pour nettoyage, relevé des compteurs et vérifications usuelles

### 1.3 QUALITE DU SERVICE

#### Accueil de la clientèle

Téléphone au siège du SEA SMAGY (13 rue du Clos Vert) : 02 38 46 17 02 – email : [seasmagy@orange.fr](mailto:seasmagy@orange.fr)

Le secrétariat est ouvert, d'une manière générale, les mardis et vendredis de 9 à 12 heures au siège du SEA SMAGY

#### Cas d'urgences :

En cas d'urgence contacter le fontainier (M. Jérôme LOISEAU), le Président, le vice-président, ou un membre du bureau.

#### Information des usagers

Une nouvelle disposition réglementaire

L'arrêté du 10/07/1996 institue un cadre de présentation des factures d'eau adapté à la demande des consommateurs.

Le SIAEP applique depuis 1995 ces dispositions prescrites par cet arrêté.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001 le SEA SMAGY traite de manière complètement autonome la facturation.

L'information des usagers, qui se fait, à ce jour, par affichage, devrait évoluer en 2011 vers la création d'un site Internet

### 1.4 ORIENTATIONS

#### Réglementation

Conformément à la réglementation en vigueur le SIAEP poursuit la démarche visant la protection du réseau contre les retours d'eau. Un dispositif antipollution est installé systématiquement à l'occasion de chaque remplacement de compteur, (sauf impossibilité technique ou sur les points d'arrosage des espaces verts communaux, pour éviter de limiter le débit)

Conformément à la loi, le SEA SMAGY a réalisé les périmètres de protection des captages.

#### Exploitation

En 1998, conformément aux recommandations de la DDASS, une unité de démanganisation a été installée et le poste de chloration a été modifié pour injection du chlore gazeux dans la colonne de refoulement de la cuve (au lieu du forage)

A cette occasion cinq robinets vannes usagés ont été remplacés ainsi que tous les équipements électromécaniques qui ont été regroupés dans une armoire de commande unique.

Ces travaux ont été effectués par la SAUR sous maîtrise d'œuvre de la DDAF

Les résultats des analyses, depuis 2009, montrent que les teneurs en fer et manganèse sont plutôt en augmentation, ce qui peut être le signe d'un dysfonctionnement des installations de traitement. La réfection des filtres a permis d'apporter une solution. Depuis les analyses sont normales

#### Orientations en faveur de la sécurité d'alimentation « de l'eau du robinet »

La bache de 800 m<sup>3</sup>, terminée en 2003 ; va dans le sens d'un renforcement de la sécurité d'alimentation en eau potable.

Par ailleurs le SEA SMAGY a mis en place, en 2006, un dispositif anti-intrusion et a vérifié à plusieurs reprises que l'interconnexion existante avec le syndicat de St Aignan/Bray/Bouzy offrait des conditions de desserte des usagers normales. En conséquence, le projet d'interconnexion avec Antartic a été suspendu.

Cette interconnexion devrait être pérennisée en 2011 par la reconstruction, sous accotement, de ces réseaux qui actuellement se trouvent sous les chaussées des routes départementales

## 2 – INDICATEURS TECHNIQUES

### 2.1 Origine de l'eau

Les volumes produits représentent les volumes prélevés par la collectivité dans le milieu naturel pour l'alimentation du service, déduction faite des besoins des usines de traitement et des pertes en adduction.

Les volumes distribués représentent les volumes introduits dans le réseau de distribution, soit pour les propres besoins de la collectivité, soit par importation de services voisins, déduction faite des volumes exportés vers d'autres services.

#### Récapitulatif des chiffres clés

Exercices	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Clients SMA	726	731	737	766	769	782
Clients GY	337	337	339	342	344	348
Clients BY	49	49	49	49	49	49
Total clients	1 112	1 117	1 125	1 157	1 162	1 179
Nbre habitants * (ratio 2,5)	2 669	2 793	2 813	2 892	2 905	2 947
Vol.distrib m <sup>3</sup>	167 030	176 971	169 727	168 314	152 467	148 067
Vol. conso m <sup>3</sup>	155 134	171 342	147 067	145 986	189 896	168 884
Rendem. réseau	92,9%	96,8%	86,6%	86,7%	obs	87,7%
Indice perte m <sup>3</sup> /j/km	0,40	0,184	0,741	0,721	obs	0,672

obs: le rendement et l'indice de perte ne peut être renseigné du fait d'un dysfonctionnement du comptage production

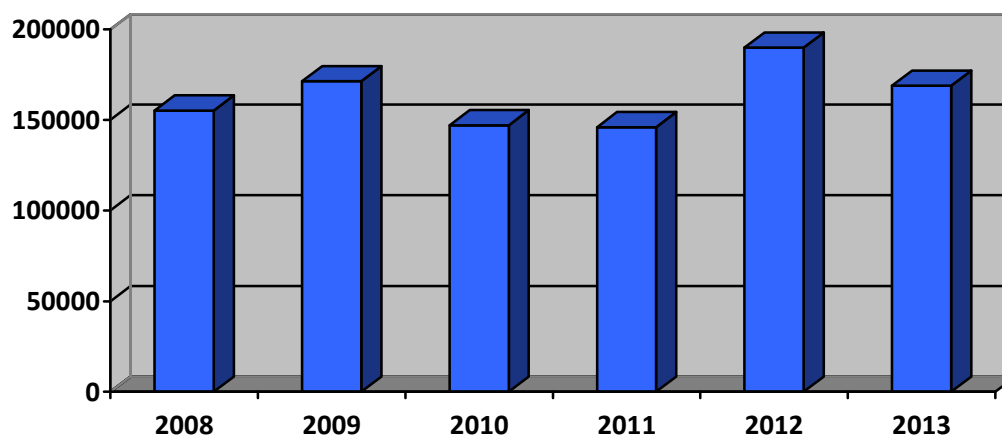
### Evolution de la clientèle

EXERCICES	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013
Nombre de branchements municipaux	31	31	32	34	33	36
Nombre de branchements particuliers	1 082	1 086	1 093	1 123	1 129	1 143
Nombre total de clients	1 112	1 117	1 125	1 157	1 162	1 179
Evolution %	0,91%	0,45%	0,72%	2,84%	0,43%	1,46%
<b>SERVICE INCENDIE</b>						
Nombre de poteaux d'incendie	49	49	49	60	60	61
Puisards aspiration	15	15	15	13	13	13
Réserves 120m3 (Germigny)	3	3	3	3	3	3
Réserves 30m3 (Germigny)	1	1	1	1	1	1

### Répartition des consommations

libellés / EXERCICES	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013
Conso municipale de St Martin d'Abbat	4 291	5 963	6 732	10 351	8 049	6 465
Conso municipale de Germigny des prés	1 414	1 070	1 007	634	742	493
<b>Total conso municipales</b>	<b>5 705</b>	<b>5 705</b>	<b>7 739</b>	<b>10 985</b>	<b>8 791</b>	<b>6 958</b>
<b>Consommation des particuliers</b>	<b>146 205</b>	<b>159 496</b>	<b>132 891</b>	<b>131 150</b>	<b>166 767</b>	<b>155 073</b>
<b>Consommation des industriels</b>	<b>3 224</b>	<b>4 813</b>	<b>6 437</b>	<b>7 597</b>	<b>8 338</b>	<b>6 853</b>
Antartic	1 853	1 717	2 252	2 906	2 691	1 698
I.D.B	1 371	3 096	946	2 122	1 563	
Allaire			3 239	2 569	4 084	2 028
<b>Consommation totale</b>	<b>155 134</b>	<b>170 014</b>	<b>147 067</b>	<b>149 732</b>	<b>183 896</b>	<b>168 884</b>
Consommation moyenne m3 / jour	425	466	403	351	417	463
Nombre de semaines de l'exercice	52	52	52	52	52	52

### Consommation Totale



### 2.5 Qualité de l'eau

L'eau consommée doit être propre à la consommation (code de la santé publique- article L 19)  
Pour répondre à cette demande, la qualité de l'eau est appréciée, en général, par le suivi de plusieurs paramètres portant sur, la qualité bactériologique, la qualité organoleptique, la qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux, la recherche des substances indésirables et des substances toxiques, des pesticides et produits apparentés

La fréquence des analyses du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le décret du 3/01/1989. Les prélèvements sont faits par la DDASS.

La DDASS, en 2013 a opéré 13 **analyses**, et les résultats sont conformes aux normes en vigueur.

Le détail des résultats des analyses est disponible au public aux bureaux du SEA SMAGY  
Les teneurs en fer, manganèse sont en dessous de la norme.

### 3 - INDICATEURS FINANCIERS

#### 3.1 TARIFS

La tarification et ses modalités en vigueur sur le SIAEP sont conformes à la loi sur l'eau parue au JO du 04/01/1992. Elle comporte un terme fixe (ou abonnement) représentant l'amortissement du compteur et l'entretien du branchement, et une part variable fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

**TABLEAU 1 : PRIX DE L'EAU** (Eléments du tarif H.T ; le SEA SMAGY n'est pas soumis à la TVA...)

Libellés	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013
<b>Barème de vente de l'eau potable</b>						
<b>Terme fixe</b> (location compteur et entretien branchement)						
Sté Antartic	681	695,00	695,00	695,00	695,00	700,00
Autres usagers				40,00	40,00	40,80
compteur 15	27,56	28,00				
compteur 20	30,87	31,00				
compteur 30	58,43	60,00				
compteur 40	69,46	71,00				
<b>Prix du m3 d'eau potable consommé</b>						
Tous abonnés				0,50	0,50	0,51
de 0 à 400 m3	0,6100	0,6664				
de 401 à 5000 m3	0,3734	0,3809				
de 5001m3 et plus	0,2567	0,2618				
Collectivités territoriales	0,2567	0,2618				
<b>Travaux et prestations du SEA SMAGY</b>						
Fontainier: prix horaire compris véhicule atelier				35,00	35,00	35,00
<b>Branchements</b>						
<b>Branchement eau compris raccord/réseau</b>						
robinet, bouche clé, tuyau polyet. Robinet < compt						
sauf tranchées et citerneau						
- pour branchements ø 15	220,00	224,00	224,00	321,00	329,00	336,00
- pour branchements ø 20	220,00	224,00		339,00	347,00	354,00
- pour branchements ø 30	220,00	224,00		506,00	519,00	530,00
- pour branchements ø 40 et plus	(devis)			757,00	776,00	792,00
raccordement par té (plus value)				220,00	226,00	231,00
<b>Fournit et pose compteur (branch existant)</b>						
compteur ø 15				128,00	131,00	134,00
compteur ø 20				135,00	138,00	141,00
compteur ø 30				156,00	160,00	164,00
compteur ø 40				340,00	349,00	356,00
<b>Citerneaux</b>						
Fourniture et pose d'un citerneau béton 80/80/80	90,00	92,00	100,00	110,00	125,00	128,00
Fourniture et pose borne de comptage monobloc	320,00	326,00	340,00	350,00	371,00	379,00
Fourniture citerneau complet	72,00	73,00	80,00	90,00	95,00	97,00
Fourniture couvercle citerneau	25,00	30,00	30,00	30,00	32,00	33,00
<b>Pose du compteur (ø 15 à 40)</b>	30,00	31,00	31,00			
<b>Pose col de cygne - fourniture et pose</b>	40,00	41,00	41,00	50,00	53,00	54,00
<b>Droit accès au réseau public</b>	250,00	255,00	255,00			



<b>Fermeture / réouverture compteur</b>	50,00	51,00	51,00	17,00	18,00	18,00
Déplacement spécifique pour relevé compteur				35,00	37,00	38,00
Replombage compteur (après déplombage illicite)		30,00	30,00	30,00	32,00	33,00
Suppression branchement (dépose compteur, mise en sécurité)						51,00

#### Tarifs de l'assainissement eaux usées

Terme fixe (branchement)		64,00	64,00	64,00	80,00	82,00
Prix de l'eau (le m3 - jusqu'à 400 m3)		0,82	0,82	0,82	1,00	1,02
Droit d'accès au service (€ / u)				500,00	5,13/m <sup>2</sup> shon	
Participation assainissement collectif (PAC)						
1- Habitation neuve						600,00
2- Habitation existante						300,00
prix horaire égoutier				35,00	35,00	35,00
Branchement particulier EU				(devis)	(devis)	(devis)

#### 1.1 FACTURE TYPE (consommation 2013)

##### Facture type de 120 m3 au 31 décembre 2013 (pour un branchement D20)

Part eau potable	U	Q	PU	Prix
Terme fixe (branchement, compteur)	F	1,00	40,00	40,80
Prix de l'eau consommée	m3	120,00	0,5000	61,20
AELB Taxe prélèvement	m3	120,00	0,0500	6,00
AELB Taxe pollution	m3	120,00	0,2500	28,80
Montant part eau potable TTC				136,80
<b>Prix eau potable (€/m3 TTC)</b>	€			<b>1,14</b>

Part assainissement EU	U	Q	PU	Prix
Terme fixe (branchement, compteur)	F	1,00	80,00	82,00
Prix de l'eau consommée	m3	120,00	1,00	122,40
Taxe AELB modernisation réseaux	m3	120,00	0,20	22,80
Montant part assainissement TTC				227,20
<b>Prix Assainissement (€/m3 HT)</b>				<b>1,89</b>
<b>RIX TOTAL DE L'EAU (€/m3 TTC)</b>	€			<b>3,03</b>

St Martin d'Abbat le 23 Octobre 2014  
Le Président du SEA SMAGY

Denis THION